BARÈME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De M. PERRICHOT Christophe
Tarifs maximums pratiqués*

*Ce barème d'honoraires mentionne les tarifs maximums pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

De 1 à 50 000 €	5 000 **€**
De 50 001 à 100 000 €	6 000 **€**
De 100 001 à 150 000 €	7 0**00 €**
De 150 001 à 200 000 €	**7 500 €**
Au-delà de 200 001 €	4 %

** Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8,07 € / m²	8,07 € / m²	10,09 € / m²	10,09 € / m²	12,10 € / m²	12,10 € / m²
Etat des lieux d'entrée	3,03 € / m²	3 € / m²	3,03 € / m²	3 € / m²	3,03 € / m²	3,03 € / m²

Gestion locative (en partenariat avec MGL)

Tarifs consultables ici: https://www.magestionlocative.fr/media/f_baremes_honoraires_gestion_mgl_1.pdf

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT charge vendeur *** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce
1 à 60 000 € : **5 000 € HT**
60 001 à 500 000 € : 8.5 % HT
500 001 à 1 000 000 € : 6 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 5 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :
1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)
500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 3.99 % HT

Cession de bail :
Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :
Honoraires HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

***sauf convention contraire précisée sur le mandat

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur
calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

Location : bail rural
Honoraires HT à la charge du bailleur :
8 % sur 12 mois de loyer *(Rédaction du bail par le notaire)*

Chaque mandataire est juridiquement indépendant.
Mis à jour le 19/02/2026

BAREME HONORAIRES
RESIDENTIEL
PP2026.1 (DEROGATOIRE)

Proprietes-privees.com, réseau national immobilier sur internet
fax : 02 40 05 96 72 - email : contact@proprietes-privees.com
SAS au capital de 44 920 €, SIREN n° 487 624 777, code NAF 6831Z
44 Allée des Cinq Continents – Zac Le Chêne Ferré – 44120 VERTOU
Carte professionnelle Transaction et Gestion n° CPI 4401 2016 000 010 388, CCI Nantes-Saint Nazaire
Garantie GALIAN-SMABTP, 89 rue La Boétie, 75008 Paris - n°28137 J
RC Pro.GALIAN-SMABTP, sous le n° RCP_01_28137J.
Tous nos conseillers sont des agents mandataires indépendants détenteurs d'une attestation de la CCI.
0 805 13 00 17 Service & appel gratuits
FNAIM